

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et Co, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 Novembre 1872.

Bulletin politique.

La proposition de M. de Kerdrel perd chaque jour quelque chose du caractère de gravité qu'elle avait revêtu tout d'abord.

Quel que puisse être encore le mécontentement de l'extrême-droite, il devient de plus en plus évident que l'idée d'une rupture avec M. Thiers est écartée par les esprits sages de l'ancienne majorité conservatrice.

Le désir d'un grand nombre de membres de cette majorité serait, dit-on, de réduire la réponse projetée au message présidentiel aux proportions modestes d'un simple ordre du jour motivé.

On assure même que quelques membres des diverses fractions de la droite verraient sans regret le rejet de la proposition de M. de Kerdrel.

Au milieu de ces hésitations et des tiraillements qui se révèlent entre la droite et le centre droit, la politique du message s'accroît.

Dans l'entrevue que le bureau de la réunion du centre gauche a eue avec M. le Président de la République, à qui il venait présenter ses félicitations, M. Thiers a exprimé de nouveau et précisé quelques-unes des idées émises dans la partie du message relative aux réformes constitutionnelles.

Suivant lui, le moment est venu de répondre aux légitimes préoccupations de l'opinion publique. Cependant son intention est toujours de laisser à l'Assemblée nationale l'initiative de ces projets. Que celle-ci nomme une commission spéciale chargée d'étudier les graves questions qui s'imposent à tous les esprits. S'il est appelé devant cette commission, M. le Président de la République n'hésitera pas alors à dire toute sa pensée sur les modifications constitution-

nelles que réclame, suivant lui, la situation du pays. M. Thiers se serait prononcé, dès hier, sur la nécessité de créer une deuxième Chambre.

Ces déclarations de M. Thiers semblent avoir ajouté encore au désarroi visible depuis deux jours dans les rangs de la droite.

Les débats sur l'interpellation du général Changarnier constituent le grand intérêt du moment et relèguent un peu à l'arrière-plan la proposition de M. de Kerdrel, dont le sort même peut en dépendre.

La commission des pétitions a donné un premier avertissement au gouvernement. Elle a choisi pour la présider M. de Kergorlay, dont on n'a pas oublié les vives protestations dans le sein de la commission de permanence, contre l'expulsion illégale du prince Napoléon.

La commission a ensuite mis en tête de ses travaux : 1° la pétition du prince Napoléon ; 2° la pétition des habitants d'Ajaccio réclamant contre l'arrestation et l'expulsion de leur conseiller général ; 3° la pétition des pèlerins de Lourdes, relative à l'attitude des autorités lors des troubles de Nantes.

La commission a résolu que MM. Victor Lefranc et Dufaure seraient, à bref délai, appelés dans son sein pour lui donner des explications sur les faits énoncés par les pétitionnaires.

La majorité de l'Assemblée paraît désireuse de couler à fond, le plus promptement possible, cette grosse question de l'expulsion du prince Napoléon ; non pas qu'elle soit bonapartiste et qu'elle ait la plus minime intention de faire une manifestation en faveur de l'expulsé. La personnalité du prince lui est en général peu sympathique, mais elle veut exprimer son sentiment sur un acte absolument arbitraire et qu'une conspiration seule pourrait non pas absoudre, mais justifier.

Nous croyons que M. le duc d'Audiffret-Pasquier est disposé à appuyer la pétition.

Le président de la commission des marchés a assez franchement exprimé dans la dernière session ses sentiments anti-impérialistes pour qu'on ne puisse pas l'accuser de défendre autre chose en cette circonstance que la cause de la liberté et du droit individuel.

La majorité, dit Paris-Journal, comprend qu'elle ne peut pas s'éterniser, et qu'il faut que dès à présent elle fixe une durée à ses pouvoirs.

M. Thiers, mercredi soir, a fait espérer à quelques députés, que la France serait libérée des Prussiens le 31 décembre 1873.

L'Assemblée ne pourrait-elle déclarer dès à présent qu'elle se séparera le lendemain de l'évacuation définitive du territoire ? Elle répondrait par là victorieusement à ceux qui l'accusent de vouloir s'éterniser au pouvoir.

En s'en tenant aux termes de la Constitution Rivet, les pouvoirs de M. Thiers doivent prendre fin en même temps que ceux de l'Assemblée ; on nommerait pour faire l'intérim un triumvirat chargé de convoquer les électeurs dans leurs comices et de gouverner la France jusqu'à la constitution de l'Assemblée nouvelle.

Hier s'est tenu à Paris deux réunions : l'une du centre droit, l'autre du centre gauche. Chacun de ces groupes a déterminé, dans ces réunions, la conduite qu'il devra tenir à l'occasion de cette interpellation, et a probablement arrêté la rédaction d'un ordre du jour.

Une des commissions les plus importantes de l'Assemblée, celle qui est chargée d'élaborer une nouvelle loi électorale, a repris ses travaux.

On croit savoir que la majorité des membres de cette commission, à la suite des investigations les plus patientes et des discussions les plus impartiales, a reconnu la nécessité d'apporter à notre loi électorale actuelle des modifications qui, sans mutiler le suffrage universel, le rendraient plus logi-

que, plus sincère, mieux adapté au but qu'il doit atteindre : l'expression vraie de la souveraineté nationale et de la volonté du pays.

Il n'est pas non plus sans intérêt de savoir que l'intention de la commission n'est pas de saisir l'Assemblée du projet de loi électorale avant que les autres lois de réorganisation qui se préparent aient été votées. Cette discussion, qui soulèvera probablement quelques orages, est donc ajournée à quatre ou cinq mois.

Il nous revient, dit la Patrie, que, très-vivement pressé par l'attitude des députés de la droite, le gouvernement, qui avait l'intention de soutenir M. de Tracy, préfet de la Savoie, contre M. Gambetta, aurait changé de résolution. L'orateur du gouvernement dans la lutte de lundi aurait reçu l'invitation de ménager les radicaux. Du reste, les amis de M. Gambetta, d'une part, et les amis de M. Thiers, d'autre part, ne se gênent nullement pour prédire avec joie que l'honorable général Changarnier sera roulé (l'expression est d'un gambettiste) par l'ancien ministre de la délégation de Tours.

Voici une singulière nouvelle. On assure qu'hier, dans les couloirs de l'Assemblée, les amis de M. Gambetta avaient reçu et se transmettaient l'un à l'autre un mot d'ordre du maître : voter contre M. Naquet dans la question des marchés. Quel serait le but de cette tactique ? Nous l'ignorons ; mais il nous a paru intéressant de la constater.

Un nombre considérable de dépêches est arrivé au ministère de l'intérieur, apportant le résumé des articles que le Message a inspirés aux principaux organes de la presse départementale.

La plus grande partie de ces dépêches a été transmise à M. Barthélemy de Saint-Hilaire immédiatement.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XX. ROCHEBRUN ET LE DICTATEUR.

(Suite.)

Furieux de sa chute, qu'il attribuait au Podletz, le Cosaque, après avoir roué de coups Eliacin, étendu sanglant sans connaissance sur la neige, se préparait à le rattachier de nouveau, après avoir replacé la selle, quand retentit tout-à-coup le cri d'alarme :

— Les rebelles !

Et avant même que de savoir à quels en-

nemis ils avaient à faire, les Frères du Couteau, les Cosaques, leur lieutenant et leur général, se croyant de nouveau surpris par Narbut et Chusco, prirent la fuite en s'éparpillant dans les bois, des deux côtés de la route.

La petite troupe de Rochebrun était encore trop éloignée pour envoyer des balles aux fuyards.

Sur la route, les Zouaves de la Mort ramassèrent Eliacin, qu'ils croyaient n'être plus qu'un cadavre, et qui n'était qu'évanoui ; des frictions de neige, aux tempes et sur le visage, lui rendirent le sentiment, il ouvrit les yeux et reconnut ses sauveurs.

— Vite ! vite ! Langiévitich, murmura-t-il.

— Eh bien ! crois-tu toujours que ce soit un traître ? demanda tristement Rochebrun à Marcel.

— C'est un brave, au contraire, répondit le Français. Fais-moi donner un cheval, et moi-même je le conduirai à nos frères.

— Non, fit le général, je te charge de me remplacer auprès de nos Zouaves, moi je pars avec mes lanciers ; ta punition sera

de n'arriver qu'après le combat.

— Et lui ?

— Il a une mission à remplir ; lui seul saura donner les instructions ; qu'on le hisse auprès de moi, si toutefois il n'est pas trop faible.

— Partons donc ! fit Eliacin, en se soulevant avec effort.

Un instant après, les lanciers partaient au galop, et Marcel, se retournant vers ses Zouaves, leur criait :

— Frères, si nous ne nous hâtons pas, nous n'arriverons qu'après la bataille ; voulez-vous marcher ou courir ?

Ils avaient combattu, plusieurs étaient blessés et avaient fourni une longue étape ; mais d'une seule voix ils répondirent :

— Courons, et Dieu soit avec la Pologne !

Après quatre verstes franchies au pas gymnastique, ils entendirent, tout-à-coup, dans le lointain, les sourdes détonations de l'artillerie et le crépitement d'une vive fusillade.

— Plus vite ! plus vite ! crièrent plusieurs voix.

Et la course continua rapide et silencieuse.

Le canon avait cessé de gronder, les coups de fusil se faisaient plus rares, mais plus distincts, et l'oreille pouvait distinguer comme une clameur confuse.

Les Zouaves couraient toujours.

Soudain, un de ceux qui étaient le plus en avant se retourna, en brandissant sa carabine, et cria :

— Attention, les Cosaques !

— Tous dans le bois, et apprêtez vos armes ! commanda Marcel.

Un escadron russe, en désordre, uhlands, artilleurs et Cosaques mêlés, plusieurs sans armes, précédés par un gros général, tête nue, effaré et cramponné à la selle, arrivaient, bride abattue, poursuivis de près par une poignée de lanciers polonais.

— Feu ! rugit Marcel, quand ils furent à demi-portée.

Sept ou huit cavaliers tombèrent, les autres passèrent comme un ouragan, se heurtant les uns les autres dans leur précipitation.

Le *Journal des Débats* ose dire que l'opinion de la presse départementale est presque unanime à louer le Message et à en approuver la conclusion. Il paraît qu'il existe pour ce journal une presse départementale particulièrement à son usage. Nous avons, quant à nous, sous les yeux, des masses de feuilles de la province, plus de cent journaux qui jugent le Message tout différemment.

Le *Journal des Débats* veut bien reconnaître que proclamer la République à soi tout seul n'est pas très-constitutionnel ni très-parlementaire, mais il ajoute « qu'au-dessus de l'Assemblée souveraine il y a la nécessité souveraine. » C'est ainsi que le libéralisme entend les droits du suffrage universel, les droits de la représentation nationale, et c'est ainsi qu'il justifie les coups de la rue et les coups du pouvoir. C'est par la nécessité souveraine que Louis-Napoléon a justifié son 2 Décembre; le *Journal des Débats* perd le droit de le condamner.

M. le général Chanzy a annoncé à ses amis sa résolution de donner sa démission.

Le projet de loi sur le jury a été adopté sans modifications importantes.

On lit dans la *Patrie* :

Plus on regarde d'un peu près les assertions financières et économiques du Message présidentiel, plus on en découvre qui ne supportent pas un examen sérieux et que l'on s'étonne de rencontrer dans un document de cette nature.

M. le Président de la République a dit que le portefeuille de la Banque, qui ne contenait dans les meilleurs temps que 600 à 650 millions d'effets de commerce, en contient aujourd'hui 950. Et il ajoute que ce fait révèle le plus grand développement d'affaires qui se soit encore produit dans notre pays.

Cette double affirmation a causé quelque surprise dans le monde industriel et commercial, qui a de bonnes raisons pour ne point croire à une aussi éclatante prospérité.

Il est vrai que le portefeuille de la Banque a, en ce moment, un chiffre de papier supérieur au chiffre des années antérieures. Nous ferons remarquer toutefois que, dans les 950 millions indiqués par le Message, il entre une certaine quantité de bons du Trésor, qui n'ont rien de commun avec les effets de commerce et le mouvement des affaires.

Mais, si l'augmentation du portefeuille existe, il est singulier que M. Thiers n'en ait pas connu la véritable cause. Il n'est pas d'homme un peu familier avec les opérations de banque qui n'eût été à même de la lui faire toucher du doigt.

Aux époques antérieures, alors que le portefeuille de la Banque de France ne dépassait pas 600 ou 650 millions, il y avait plusieurs grands établissements financiers et

d'importantes maisons de banque particulières qui avaient leur portefeuille et gardaient le papier dont elles faisaient l'es-compte avec leurs capitaux disponibles.

Ces capitaux n'existent plus. Ils ont été absorbés par l'Emprunt, et les maisons de banque, au lieu de garder leur papier dans leurs portefeuilles, l'ont déversé dans celui de la Banque de France. En fait, il n'y a plus que la Banque de France qui fasse aujourd'hui l'escompte.

Le chiffre de 950 millions est donc un trompe-l'œil; il ne révèle pas une augmentation des affaires, il révèle un simple déplacement des escomptes, en admettant, ce qui est contestable, que le chiffre des escomptes faits antérieurement par toutes les autres maisons de Banque ne dépassât pas 300 ou 350 millions.

Chronique générale.

Paris-Journal affirme que, dans le conseil des ministres tenu samedi, un ministre que nous ne voulons pas nommer a demandé la suppression du journal la *Patrie*.

Ce ministre aurait rencontré une opposition formelle chez tous ses collègues, et M. Thiers aurait énergiquement déclaré qu'il n'y avait pas lieu, en ce moment, d'exercer des poursuites contre la presse.

En ce moment! Voilà un mot, s'il est authentique, qui n'offre pas une grande garantie pour l'avenir.

Nous apprenons, par une lettre de Metz, que l'autorité allemande vient de réquisitionner les chevaux en Lorraine, et que les officiers de remonte doivent passer, aujourd'hui 16 et après-demain lundi 18, la revue de ces animaux, afin de désigner ceux qui sont propres au service militaire.

Les chevaux qui n'auraient pas été conduits au lieu indiqué pour être passés en revue seront confisqués au profit de l'armée allemande et employés, soit pour la cavalerie, soit pour le service de l'artillerie ou celui du train.

La lettre à laquelle nous empruntons ces détails nous dit qu'on s'occupe beaucoup, depuis le 5 de ce mois, de l'organisation du contingent que doit fournir l'Alsace-Lorraine.

On sait que l'État vient de confier à une société privée le monopole de la fabrication et de l'exploitation des allumettes chimiques en France.

Le *Moniteur* croit savoir qu'avant de procéder à cette adjudication, le gouvernement ne s'était pas rendu un compte très-exact de ses obligations internationales. Il vient de découvrir, en effet, que nos traités de commerce avec l'Autriche et la Suède contiennent, sur les allumettes provenant de ces deux pays, des stipulations restrictives du monopole concédé par lui.

L'entrée en France des allumettes viennoises et suédoises a été consentie, en effet,

je me vengerai.

— En égorgeant ceux qui vous donnent la vie? reprit le Français.

— Oui, fit le capitaine.

— Et il le ferait comme il le dit, s'écria un vieux Polonais; c'est un démon de la steppe, ça n'oublie jamais de se venger d'un bienfait comme d'une offense: il faut le fusiller.

— Qu'on lui lie les mains, répondit Marcel; le général décidera.

Le Cosaque se laissa faire avec une indifférence affectée, et, avec leur prisonnier, les Zouaves, que rejoignirent presque aussitôt les lanciers, revenant de la poursuite des fuyards, se dirigèrent vers le bois dans lequel avait eu lieu le combat.

La neige était couverte de cadavres et de blessés, que les Faucheurs, les Enfants du Désespoir et les volontaires ramassaient, les uns pour les soigner, les autres pour leur donner la sépulture dans de grandes fosses, ouvertes sur le bord de la route.

Au centre du théâtre du combat, dans une sorte de parc formé avec des traîneaux, chargés de butin, on avait enfermé, provi-

aux termes des traités intervenus, pour une durée qui ne prendra fin qu'au commencement de 1878.

C'est le 18 courant que fermera l'Exposition de Lyon.

On lit dans le *Journal de la Meurthe* :

La maison où Jeanne d'Arc est née, à Domrémy, réclame d'urgentes réparations qui vont être adjugées publiquement en décembre prochain. La dépense qu'elles occasionneront sera supportée par le département des Vosges, qui ne veut pas laisser tomber en ruines un de ses monuments historiques les plus intéressants.

Vendredi matin, à onze heures, a eu lieu, à l'église Saint-Augustin, une messe à l'occasion de la Sainte-Eugénie.

Un grand nombre de notabilités de l'Empire assistaient à cette cérémonie.

M. Thiers, dit-on, aurait fait prendre le nom de tous les assistants.

Un magnifique bouquet de violettes, qui a été payé 150 francs, a été envoyé avant-hier à Chislehurst par un groupe « de négociants du quartier de la Banque, » à l'occasion de la Sainte-Eugénie.

Jeudi, le prince Napoléon a notifié par acte de M^e Chapelle, huissier, boulevard Saint-Denis, 3, à M. Léon Renault, préfet de police, à M. Patinot, chef du cabinet, à M. Clément, commissaire de police, et à M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, d'avoir à lui payer la somme de 20,000 fr. à titre de dommages-intérêts pour arrestation arbitraire et à faire publier dans vingt journaux à son choix le texte du jugement qui interviendra.

Il paraît que le maréchal Bazaine sera jugé non-seulement pour avoir manqué à ses devoirs, comme chef de l'armée de Metz, mais encore pour haute trahison contre la République française, c'est-à-dire pour avoir essayé de négocier avec l'ennemi, au nom de l'Empereur, qui avait été déclaré déchu.

Le Président de la République française vient de décréter l'agrandissement des cimetières de la ville de Paris, établis sur le territoire des communes de Saint-Ouen et d'Ivry (Seine).

La ville de Paris est autorisée par ce décret à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, plusieurs terrains nécessaires à cet agrandissement.

Il sera pourvu au paiement de la dépense au moyen d'un crédit de 2 millions 200,000 francs.

On parle d'une interpellation de M^e Dupanloup sur les réformes universitaires de

M. Jules Simon qui, aux termes de la loi, devaient être soumises au conseil de l'instruction publique.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Tout indique l'imminence de sérieux changements politiques de nature à compromettre la constitution et peut-être même la durée de l'existence de la Chambre supérieure. De grands efforts sont faits pour concilier et réunir en un faisceau les différents groupes de libéraux.

Aujourd'hui, le langage des organes du gouvernement est fort décidé. Les journaux du junker sont plus modérés et recommandent la politique de concession. Le comte Itzemplitz, ministre du commerce, l'un des opposants de la mesure de réforme des cercles, se retire du cabinet.

Les libéraux sont confiants dans le succès.

On écrit de Berlin qu'on s'occupe en ce moment de militariser tous les grands services publics qui, en cas de guerre, sont destinés à jouer un rôle important et utile.

Dans ce but, le gouvernement prussien vient de nommer directeur général des télégraphes le colonel de Meydam, qui a dirigé la télégraphie militaire pendant la dernière campagne, et une mesure analogue va être prise à l'égard des chemins de fer de l'Allemagne. On prépare, à l'état-major général, un travail de propositions pour ces sortes d'emplois supérieurs.

ESPAGNE.

De nouveaux troubles sont à la veille d'éclater en Espagne, à la suite de la nomination du général Hidalgo, comme capitaine général des provinces basques.

Le conflit a commencé par le refus des officiers d'artillerie d'aller présenter leurs hommages au général Hidalgo.

On paraît craindre que cette révolte des artilleurs ne prenne des proportions sérieuses.

En attendant, les garnisons de plusieurs villes importantes ont été renforcées, et le gouvernement opère sur divers points de fortes concentrations de troupes.

La situation est compliquée par une indisposition du roi, indisposition qui, malgré les nouvelles rassurantes du télégraphe, dure depuis plusieurs jours.

GRÈCE.

L'affaire du Laurium, dont on annonçait la solution, n'est rien moins qu'arrangée. Les tribunaux grecs ont prononcé, il est vrai, un jugement relativement à la propriété des scories des mines dont il s'agit. Mais le jugement ne tranche nullement le litige.

Du reste, la *Correspondance universelle* nous apprend que les représentants de la France

Avant que les Zouaves eussent rechargé, tous avaient disparu, ainsi que les lanciers qui, en passant, l'œil ardent, la lance en avant, avaient jeté ce mot enivrant, quand on l'entend sur un champ de bataille :

— Victoire! victoire!

Parmi les ennemis abattus par la décharge des Zouaves, se trouvèrent deux officiers, dont l'un, sans blessure, avait été entraîné par la chute de son cheval.

C'était un homme de trente à trente-cinq ans, à physionomie sauvage plutôt que féroce et portant le costume de capitaine de Cosaques; il ne demandait pas la vie, les Zouaves la lui accordèrent; il eut l'air de s'en étonner, et quand Marcel, aux pieds duquel il avait jeté ses pistolets et son sabre, lui dit :

— Capitaine, vous pouvez garder vos armes, nous ne vous demandons que votre parole.

Il haussa les épaules, sans répondre autre chose que ces mots :

— Si vous ne me tuez pas, gardez-moi bien, car je jure qu'à la première occasion,

soirement, cinq ou six cents prisonniers, grenadiers ou Cosaques pour la plupart, que cinquante Faucheurs et quelques tirailleurs gardaient à vue.

Ces vaincus, qui sans doute pensaient qu'ils allaient être égorgés, attendaient, pour la plupart, l'accomplissement de leur destinée, avec une silencieuse résignation, les soldats du moins, car les officiers, sauf deux ou trois, affectaient une philosophie insouciance et fumaient, autour du feu de bivac, leurs papiros, comme pour narguer leurs vainqueurs.

Plusieurs causaient stratégie aussi froidement que s'il se fût agi de discuter la conduite d'opérations militaires dont le résultat n'eût eu aucun rapport avec leur position présente.

— Si le général eût fait un détour pour éviter ce défilé, disait l'un, avec la moitié ou même le quart de ses forces, il eût remporté une victoire complète; la disposition du terrain a paralysé l'artillerie et....

— Laissez donc, mon cher, reprenait un second, la faute a été de masser les colonnes

au lieu de les déployer dans le bois, en lançant les tirailleurs en avant; mon oncle, le colonel, me disait qu'un jour, au Caucase....

— Et moi, messieurs, interrompit un autre, je soutiens que tout cela est le résultat fatal, inévitable de l'aveugle confiance de Svinin dans ce juif, auquel il avait fait la mauvaise plaisanterie de lui faire tuer son fils sous ses yeux. Ce juif s'est vengé, et entre nous, ma foi, il a eu raison; ce qui ne m'empêcherait pas de lui couper les oreilles avec plaisir, mais vrai, je le comprends. Pardon, Serge Alexandrovitch, n'auriez-vous pas une cigarette à mon service?

— Comment donc, Michel Fédorovitch, j'ai précisément un paquet d'excellent maryland et sept ou huit cahiers de papier Job; plus que je n'en fumerai probablement dans le reste de ma vie.

(La suite au prochain numéro.)

et de l'Italie, en Grèce, ne sont pas même à Athènes, et le différend ne peut se terminer en leur absence.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 16 novembre.

A deux heures un quart, la séance est ouverte.

M. Hervé de Saisy dépose une proposition qui a pour but d'augmenter la pension des sous-officiers et soldats qui sont impropres au service par suite de blessures reçues dans la dernière guerre.

M. de la Rochethulon fait observer qu'une commission a été nommée sur une proposition analogue, et qu'elle a demandé que la pension minimum, dans cet ordre de services, fût portée à 600 fr.

M. Hervé de Saisy. — En attendant, nos blessés souffrent et meurent de faim.

La proposition de M. Hervé de Saisy, sur laquelle l'urgence est adoptée, est renvoyée à la commission déjà nommée sur les pensions de l'armée.

M. Destrema appelle l'attention du gouvernement sur la situation des transports sur les chemins de fer du Midi.

Ce n'est pas seulement aux départements de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault que les réclamations se bornent, mais à toute une contrée. Il importe d'activer les transports et de presser les Compagnies à cet égard et surtout la Compagnie de Lyon-Méditerranée.

M. Teisserenc de Bort, ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. — Je dois d'abord faire observer que les Compagnies de chemins de fer sont actuellement rentrées dans les conditions de leurs cahiers des charges et du droit commun. On peut donc s'adresser aux bureaux pour l'exécution des cahiers des charges. (Réclamations diverses.)

Une voix : Mais il y a le monopole des Compagnies.

M. Teisserenc de Bort, ministre des travaux publics. — On a trop l'habitude de compter sur le gouvernement. Si quelque chose de malheureux arrive, c'est la faute du gouvernement ; mais on se garde bien de lui attribuer ce qui arrive d'heureux. Ce n'est pas juste. Je ne méconnais pas d'ailleurs le devoir du gouvernement. Il a la haute surveillance des chemins de fer et à ce titre il doit veiller à la bonne exécution du cahier des charges des compagnies. M. le ministre fait observer que le nombre des employés a augmenté ainsi que le chiffre du matériel. Et on doit également remarquer que l'encombrement à Cette et à Nîmes provient d'une récolte de vins exceptionnelle, quand les autres départements ont tout au plus une année moyenne.

L'incident n'a pas d'autres suites.

M. Claude (des Vosges) demande l'urgence pour une proposition qui a pour but une prorogation de six mois de l'article 3 de la convention additionnelle du 12 novembre 1871 relative à l'entrée en franchise des tissus de coton d'Alsace-Lorraine.

Cette proposition est nécessaire pour les intérêts et surtout pour l'outillage français.

L'urgence est adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet d'introduire des modifications dans la formation du jury en matière criminelle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PRIÈRES PUBLIQUES.

La municipalité saumuroise va être fière : elle n'est pas seule à avoir manqué aux prières pour la France.

A Angers, toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires se sont réunies dans le sanctuaire de la cathédrale ; la municipalité seule a fait défaut.

Non-seulement la municipalité d'Angers n'a pas voulu prendre part aux prières publiques ; mais elle a tenu à ce que tout le monde le sût bien, ainsi que le prouve la lettre suivante :

« Angers, le 15 novembre 1872.

» Monsieur,

» M. le préfet m'informe qu'il se propose d'assister dimanche 17 novembre, à midi, dans la cathédrale, aux prières publiques décrétées par l'Assemblée nationale,

et il me charge de vous communiquer ses dispositions.

» En vous faisant cette communication, je me borne à ajouter que je n'ai point l'intention d'assister à cette cérémonie.

» Agrérez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le maire, MAILLÉ. »

A Tours, les conseillers municipaux se sont joints aux autorités de la ville.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit et demi, le feu s'est déclaré dans les écuries dépendant de l'auberge du Bon-Laboureur, sur le Champ-de-Mars, à Angers.

Ces bâtiments, exclusivement en bois et qui renfermaient des fourrages, ont été rapidement envahis sur tout leur développement, et à une heure, lors de l'arrivée des premiers secours, ils ne présentaient plus qu'un brasier ardent, qu'il restait à circonscire pour protéger les maisons voisines.

Ce fut l'affaire de quelques heures pour deux des pompes de la ville, vaillamment conduite, comme toujours, par les pompiers, sous la direction de leurs officiers.

Au début, le public faisait défaut pour l'installation des chaînes ; mais, grâce au concours du Grand Séminaire et des hommes de la garnison, on put aller chercher l'eau jusqu'au bassin du Mail, et le service se trouva dès lors assuré.

Nous avons remarqué sur le lieu de cet incendie, qui aurait pu prendre des proportions considérables si les secours se fussent fait attendre, toutes les autorités civiles et militaires, le préfet, le général, le maire, le procureur de la République, les colonels de cavalerie et d'infanterie.

Nous ignorons la cause de cet incendie, qu'il faut attribuer sans doute à quelque imprudence de fumeur.

Il n'y avait heureusement, quand le feu s'est déclaré dans les écuries, qu'un cheval appartenant à un officier de passage dans notre ville, et qu'il a été impossible de sauver.

Son cadavre, carbonisé, a été retrouvé sous les décombres.

On estime la valeur de l'immeuble et des fourrages incendiés à une vingtaine de mille francs. Le tout était assuré, dit-on, à deux compagnies. (Journal de Maine-et-Loire.)

Les jeunes gens de la réserve de la classe de 1871 ne peuvent que devancer l'appel à l'activité : ceci résulte d'une circulaire adressée par M. le ministre de la guerre aux généraux et aux préfets, et dont voici le texte :

« J'ai été consulté sur la question de savoir si les jeunes gens de la classe de 1871 que leurs numéros de tirage ne désignent point pour faire partie du contingent de 405,000 hommes appelé à l'activité en vertu du décret du 24 septembre dernier, peuvent être admis à contracter des engagements volontaires, ou s'ils doivent, lorsqu'ils manifestent l'intention d'entrer dans les rangs de l'armée, être dirigés sur le corps de leur choix à titre de jeunes soldats devançant l'appel.

» L'article 74 de la loi du 27 juillet 1872 mettant à la disposition du ministre de la guerre la totalité de la classe de 1871, et plaçant dans la réserve pour neuf années les jeunes gens qui ne seront pas compris dans le contingent immédiatement appelé dans l'armée active, c'est seulement à titre de jeunes soldats devançant l'appel que ces hommes peuvent quitter leur position de réserve pour rejoindre les drapeaux, sur l'autorisation que leur donnera le général commandant le département, lorsqu'ils auront été reconnus, par le commandant du dépôt de recrutement, aptes à servir dans le corps qu'ils désigneront.

» Dans le cas où des jeunes soldats de la réserve de 1871 auraient été, antérieurement à la réception de la présente circulaire, admis, ainsi que l'étaient précédemment les gardes nationaux mobiles, à contracter des engagements volontaires, ces actes seront considérés comme nuls et non avenue, et les jeunes gens qu'ils concernent seront annotés sur les registres matricules des corps comme ayant devancé la mise en activité.

» Les conseils d'administration rechercheront avec soin les militaires qui peuvent se trouver dans cette position et ils les signaleront, par la voie hiérarchique, aux préfets des départements dans lesquels les engage-

ments dont il s'agit ont été souscrits, afin que ces fonctionnaires puissent en opérer l'annulation. »

On lit dans l'Indépendance, de Nantes :

Un détournement d'une somme considérable vient, raconte-t-on, d'être commis à Saint-Nazaire, au préjudice d'une grande administration de cette ville.

Le voleur, que l'on dit être le caissier de la maison, aurait réussi à prendre la fuite en emportant une somme suffisante à payer ses frais de voyage — environ deux cent mille francs.

A qui le tour ?

Le conseil supérieur de la guerre vient d'adopter la cartouche métallique comme type unique pour le chargement du chassepot.

Cette cartouche est déjà adoptée par la Prusse et par toutes les autres puissances de l'Europe, qui ont fait à cet égard des commandes considérables à l'industrie.

Dernières Nouvelles.

Dimanche, à midi, ont eu lieu à Versailles, dans la chapelle du château, les prières publiques ordonnées par l'Assemblée nationale.

M. le Président de la République, accompagné de tous les ministres, est arrivé à onze heures et demie ; M^r l'évêque de Versailles était déjà présent.

Voici l'ordre dans lequel étaient placés les assistants.

M. Grévy, président de l'Assemblée nationale, occupait la première stalle à droite, à l'entrée du chœur ; M. Thiers, celle de gauche.

MM. les vice-présidents de l'Assemblée, les questeurs, les secrétaires et un grand nombre de députés, dont beaucoup étaient venus de Paris, étaient présents.

Derrière le Président de la République se trouvaient les ministres avec leurs secrétaires généraux, le préfet de Seine-et-Oise, le président et les membres du tribunal, le procureur de la République, le maire, le général commandant le département, beaucoup de généraux et d'officiers supérieurs.

A midi précis, la grande messe commençait par le chant du *Veni creator*, et se terminait, un peu avant une heure, par la bénédiction pontificale suivie d'un salut solennel.

M^r l'évêque de Versailles, après l'évangile, a adressé à l'assistance une courte allocution, dans laquelle il a dit que c'était un grand exemple et une grande consolation de voir le pouvoir souverain implorer, pour inspirer ses délibérations, le secours de Dieu. Au nom de l'Église, il s'est réjoui de voir la France entière associer aujourd'hui ses prières à celles de l'Assemblée.

Conformément aux prescriptions de M^r l'archevêque de Paris, des prières publiques ont été dites également à Notre-Dame, dimanche, à midi.

Cette cérémonie, qui, malgré le mauvais temps, avait attiré une immense affluence de fidèles, a eu lieu avec un grand éclat et une grande pompe.

Le centre gauche est resté réuni jusqu'à deux heures. Il a décidé qu'il se rallierait à l'ordre du jour de Wolowski, ainsi conçu :

« Confiant dans les déclarations faites par M. Thiers, à la commission de permanence, l'Assemblée nationale passe à l'ordre du jour. »

D'autre part, la droite en a préparé un, ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, blâmant énergiquement les agissements de M. Gambetta, et confiant dans les déclarations conservatrices de M. Thiers, passe à l'ordre du jour. »

La commission des marchés s'est réunie pour entendre la lecture du rapport sur les marchés de Lyon.

Ce rapport, dont les indications sont basées sur les documents fournis par M. Chalamel-Lacour, est accablant pour la municipalité lyonnaise qui était au pouvoir pendant

la guerre et dont plusieurs membres y sont encore.

Le centre droit cherche un terrain de conciliation et de rapprochement avec le Président de la République. Il insiste pour un ministère réellement responsable, qui laisserait à M. Thiers son rôle de chef du Pouvoir exécutif en le dégageant des luttes parlementaires et de leurs conséquences.

A deux heures et demie, M. Grévy monte au fauteuil de la présidence. Il est immédiatement entouré d'un certain nombre de députés.

M. Thiers assiste à la séance.

Le procès-verbal est lu au milieu de l'agitation générale.

Dans la tribune diplomatique on remarque le prince Orloff, le nonce du pape, Server-Pacha, le baron de Beyens, le comte Apponyi, le comte d'Arnim et le chevalier Nigra.

La tribune du président est occupée par M^{me} Thiers, M^{me} Dosne, la princesse Orloff, la princesse Lise Troubetzkoi.

Dans une des tribunes de droite on remarque la présence de M. le maréchal et de M^{me} la maréchale de Mac-Mahon.

Le général Changarnier est à son banc et garde son calme simple et résolu, au milieu de l'animation des groupes qui l'entourent.

(La Presse.)

Pour les articles non signés : P. GODERT.

On lit dans la Correspondance de Paris :

Quel est le mobile qui doit faire agir le capitaliste, dans cette question délicate du placement de ses fonds ?

Depuis les événements terribles qui se sont abattus sur la France, plus que jamais il doit chercher, non-seulement un intérêt rémunérateur, mais encore une sécurité que rien ne puisse altérer. — Nous avons vu nos Fonds d'État baisser de 25 0/0, nos Obligations de 20 0/0, toutes nos valeurs enfin tomber dans des proportions déplorables ; seules, les actions des diverses Compagnies d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, ont conservé leur cours d'autrefois et donné même des dividendes plus forts que par le passé : c'est qu'il y aura toujours des incendies et que toujours l'on mourra. — Les Assurances sur la Vie n'ont pas encore atteint en France l'incroyable développement qu'on leur a vu prendre aux États-Unis, en Angleterre et en Allemagne. — Mais nul doute qu'elles seront bientôt entrées très-avant dans nos mœurs.

Le Comptoir Général des Assurances poursuit activement la réalisation de ce but en créant des combinaisons nouvelles, et en ajoutant aux opérations de ses devancières, les assurances contre les accidents et contre le chômage. Ces innovations doivent évidemment lui amener une clientèle nombreuse et produire de très-heureux résultats. — **Le Comptoir Général des assurances**, déjà constitué au capital de 1,262,000 francs, a été autorisé, par les Assemblées générales de ses actionnaires des 15 juin et 3 octobre, à élever son capital jusqu'à concurrence de 30 millions de francs. — En vertu de ces délibérations, il émet 20,000 Actions de 500 francs (destinées aux branches Vie et Incendie), dont l'émission publique sera faite du 16 au 24 novembre courant, par les soins de MM. E. Forcade et C^o, banquiers, 100, rue de Richelieu, auxquels les souscriptions doivent être adressées avec le montant du 1^{er} versement de 25 francs. — Quand nous aurons dit qu'il ne peut être appelé que 125 francs sur les actions produisant 5 0/0 d'intérêt et participant à 75 0/0 sur les bénéfices de la Compagnie, il ne sera pas nécessaire, croyons-nous, pour engager nos lecteurs à souscrire à cette émission, de leur rappeler que les actions des Compagnies similaires ont atteint, en quelques années, des cours incroyables ; nous n'en voulons pour preuve que les actions des Assurances générales, émises à 5,000 francs et dont le cours actuel est de 67,500 fr. ; celles de la Nationale, émises à 1,000 francs et qui sont à 13,500 francs ; celles de l'Urbaine, émises également à 1,000 francs et qui sont à 9,000 francs, etc., etc. — Ajoutons que, par la composition de son Conseil d'Administration, à la tête duquel est placé M. GIRAUD, Grand-officier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut de France, ancien ministre, le **Comptoir général des assurances** vient ajouter à toutes les garanties dont nous venons de parler, celle non moins précieuse d'une gestion éminemment honorable. Nous sommes certains, cela dit que nos lecteurs partageront l'appréciation de M. Eug. Reboul, un maître en matière d'Assurance, quand il a dit : — « La solidité des Compagnies

» d'Assurances est telle que, si on suppose un ca-
 » taclisme général ruinant l'État, anéantissant les
 » fortunes pauvres et renversant les institutions fi-
 » nancières, ces établissements auraient assez de
 » puissance pour être les derniers qui s'écrou-
 » lent. »

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine
 de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus
 qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalésicière*
 Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon
 sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les
 dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs,
 acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, consti-
 pation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,
 étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies,
 mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de

la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,
 reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures,
 y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la
 marquise de Bréhan, etc. etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésicière a agi sur moi merveilleuse-
 ment: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime,
 comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plu-
 sieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la
 pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans
 s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer
 elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes,
 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.;
 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésicière* qu'on peut
 manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.
 — La *Revalésicière chocolatée* rend appétit, digestion, som-
 meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants

les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et
 que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de
 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la
 tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez
 MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean,
 GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épi-
 ciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 16 novembre.

| | | |
|----------------------------|--------------------|-----|
| Froment (h.) 77 k. 21 | Graine trèfle 50 | — |
| 2 ^e qualité. 74 | — luzerne 50 | — |
| Seigle . . . 75 | Foin (h. bar.) 780 | 45 |
| Orge . . . 65 | Luzerne — 780 | 37 |
| Avoine bar. 50 | Paille — 780 | 32 |
| Fèves . . . 75 | Amandes . . . 50 | — |
| Pois blancs. 80 | — cassées 50 | — |
| — rouges. 80 | Cire jaune. 50 | 180 |
| Graine de lin 70 | Chanvre tillé | — |
| Colza . . . 65 | (52 k. 500) — | — |
| Chenevis. 50 | Chanvre broyé | — |
| Huile de noix 50 k. | Blanc | — |
| — chenevis 50 | Demi-couleur . . . | — |
| — delin. 50 | Brun. | — |

COURS DES VINS.

| | |
|--|-----------|
| BLANCS (2 hect. 30). | |
| Coteaux de Saumur, 1871. 1 ^{re} qualité | 100 à 120 |
| Id. 2 ^e id. | 80 à 95 |
| Ordin., envir. de Saumur 1872, 1 ^{re} id. | 50 à 60 |
| Id. 1872, 2 ^e id. | 45 à 50 |
| Saint-Léger et environs 1872, 1 ^{re} id. | 45 à 50 |
| Id. 2 ^e id. | 40 à 45 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1872, 1 ^{re} id. | 45 à 50 |
| Id. 2 ^e id. | 35 à 40 |
| La Vienne, 1872. | 35 à 40 |

ROUGES (2 hect. 20).

| | |
|--|-----------|
| Souzay et environs 1871. | 90 à 100 |
| Champigny, 1871. 1 ^{re} qualité | 100 à 120 |
| Id. 2 ^e id. | 80 à 95 |
| Varrains, 1871. | 90 à 100 |
| Varrains, 1871. | 90 à 100 |
| Bourgueil, 1871. 1 ^{re} qualité | 100 à 120 |
| Id. 2 ^e id. | 80 à 95 |
| Restigné 1871. | 90 à 100 |
| Chinon, 1871. 1 ^{re} id. | 85 à 90 |
| Id. 2 ^e id. | 75 à 80 |

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE 1872.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|--|--------|---------|----|---|--------|---------|----|--|--------|---------|----|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71. | 52 | 80 | » | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 832 | 50 | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 376 | 25 | » |
| 4 1/2 % jouiss. 22 septembre. | 75 | 25 | » | Soc. gén. de Crédit industriel et | 632 | 50 | 2 | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 375 | 50 | 5 |
| 4 % jouissance 22 septembre. | 85 | 85 | » | comm., 125 fr. p. j. nov. | 423 | 50 | 2 | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 560 | 1 | 25 |
| 5 % Emprunt | 84 | 20 | » | Crédit Mobilier | 970 | 10 | » | Société autrichienne, j. janv. | » | » | » |
| Emprunt 1872 | 85 | 85 | » | Crédit foncier d'Autriche | 400 | » | » | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 207 | 50 | » | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 502 | 50 | » | Orléans | 276 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 373 | 75 | » | Est, jouissance nov. | 895 | 10 | » | Paris-Lyon-Méditerranée. | 272 | 50 | » |
| — 1865, 4 % | 435 | » | » | Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. | 580 | 5 | » | Est | 274 | » | » |
| — 1869, 3 % t. payé. | 274 | » | 2 | Midi, jouissance juillet. | 960 | 5 | » | Nord | 288 | » | » |
| — 1871, 3 % 70 fr. payé. | 242 | 50 | » | Nord, jouissance juillet. | 803 | 75 | 8 | Ouest | 270 | » | » |
| — libéré | » | » | » | Orléans, jouissance octobre. | 500 | 1 | 25 | Midi | 277 | » | » |
| Banque de France, j. juillet. | 4540 | » | 30 | Ouest, jouissance juillet, 65. | » | » | » | Deux-Charentes. | 250 | » | » |
| Crédit d'escompte, j. août. | 601 | 25 | 1 | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. | 675 | » | » | Vendée | 245 | » | » |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 560 | » | » | Compagnie parisienne du Gaz. | 71 | 25 | » | | | | |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 475 | » | » | Société Immobilière, j. janv. | » | » | » | | | | |

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

| | |
|--|-------------------------------|
| DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | |
| 3 heures 09 minutes du matin, express-poste. | 6 — 45 — (s'arrête à Angers). |
| 9 — 02 — omnibus. | 1 — 33 — soir, — |
| 4 — 13 — express. | 7 — 27 — omnibus. |
| DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | |
| 3 heures 09 minutes du matin, omnibus-mixte. | 8 — 20 — omnibus. |
| 9 — 50 — express. | 12 — 38 — soir, omnibus. |
| 4 — 44 — | 10 — 30 — express-poste. |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE A l'amiable, LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, Appartenant aux époux COURAULT-MOREAU.

Commune de Brézé.

- 1^o Huit ares 20 centiares de terre, au Chiollay.
- 2^o Huit ares de terre, Sous-Tiron.
- 3^o Quatre ares 70 centiares de terre, au Petit Epinay.
- 4^o Sept ares de terre, Sous-Tiron.
- 5^o Sept ares 33 centiares de vigne, Sous-Tiron.
- 6^o Dix-huit ares de landes, au Dos-d'Ane.
- 7^o Six ares 60 centiares de vigne, en Bel-Air.
- 8^o Cinq ares 30 centiares de landes et friches.
- 9^o Neuf ares de landes, au Dos-d'Ane.
- 10^o Quatre ares 84 centiares de vigne, à la Garenne.
- 11^o Quatre ares 70 centiares de vigne et taillis, à l'Etoile.
- 12^o Huit ares de vigne, en Dine-trée.
- 13^o Cinq ares 25 centiares de terre, à la Galerie.
- 14^o Six ares de vigne, au Veau.
- 15^o Huit ares de vigne, en Dine-trée.
- 16^o Quatre ares 10 centiares de vigne, au Champ-Picard.
- 17^o Cinq ares 50 centiares de vigne, à la Bâte ou les Arboises.
- 18^o Quatre ares 50 centiares, de terre, à la Grande-Haie.
- 19^o Un hectare 40 ares de vigne, à la Fausse-Galette.
- 20^o Cinq ares 90 centiares de vigne, à l'Ardillon.
- 21^o Vingt-deux ares de vigne, dans les Poiriers.
- 22^o Deux ares 30 centiares de vigne, en Fausse-Galette.
- 23^o Six ares 35 centiares de vigne, dans les Poiriers.
- 24^o Six ares 40 centiares de vigne, au Château-Simon.
- 25^o Cinq ares 40 centiares de vigne, Derrière-la-Noue.
- 26^o Huit ares 70 centiares de vigne, au Grand-Clos.
- 27^o Cinq ares 50 centiares de vigne, au Chiollay.
- 28^o Treize ares 35 centiares de vigne, au Bois-du-Chêne.
- 29^o Seize ares 16 centiares de vigne, à la Harpière.
- 30^o Cinq ares 15 centiares de vigne, derrière les Treilles.
- 31^o Sept ares 12 centiares de vigne, en Bourrienne.
- 32^o Cinq ares 90 centiares de terre, dans les Epiroches.
- 33^o Cinq ares 13 centiares de vigne, au Grand-Champ.
- 34^o Cinq ares 72 centiares de terre, au Champ-Seguin.

- 35^o Douze ares 40 centiares de terre, au Chiollay.
- 36^o Treize ares 75 centiares de terre, au Lacreau.
- 37^o Cinq ares 50 centiares de bois, à la Grande-Brèche.
- 38^o Cinq ares 50 centiares de bois, à la Grande-Pièce.
- 39^o Dix ares 50 centiares de terre, au Chiollay.
- 40^o Quatre ares 32 centiares de vigne, derrière les Treilles.

Commune d'Épieds.
 41^o Vingt-sept ares 50 centiares de terre, aux Eaux-Bues.
 42^o Deux hectares 83 ares 89 centiares de terre, à la Fontaine.
 43^o Dix-huit ares 80 centiares de terre dans les Litres.
 S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, soit à M. BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M^e SANZAY, notaire. (564)

A VENDRE

En totalité ou par moitié,
UN CLOS DE VIGNE
 En bon rapport,
 AVEC UNE PETITE HABITATION,
 Rue des Pauvres, commune de Bagnoux,
 Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers.
 Toutes facilités pour les paiements.
 S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1873,
LA FERME DE LA FRESNAYE
 Commune de Cléré (Indre-et-Loire),
 Consistant en vastes bâtiments d'exploitation et en 49 hectares de terres labourables et 11 hectares de prés clos.
 Le propriétaire ferait au besoin des avances au fermier pour se monter dans la ferme.
 S'adresser, pour les renseignements, à M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur;
 Et, pour visiter la propriété, à M. CADIEU, propriétaire à la Fresnaye, par Cléré (Indre-et-Loire). (519)

A VENDRE

TROIS MILLE BOURRÉES
 Dans le parc de Verrye.
 S'adresser à M. HEMON, marchand de bois à Distré. (538)

A VENDRE

D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 7, occupée précédemment par M. Bellouis.
 S'adresser à M. CHATEIGNIER, même rue. (532)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
GRANDE REMISE et GRENIER
 au-dessus.
 S'adresser à M^{me} GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.
 S'adresser à M. FORGE. (98)

MAISON

A LOUER
 Avec ou sans écurie et remise,
 Rue d'Orléans, 50.
 S'adresser à M. COUÉ, photographe à Saumur. (527)

A VENDRE

D'OCCASION,
 Pour cause de santé,

UNE LESSIVEUSE

De 50 kilogrammes de linge.
 S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

AVIS.

Un chien couchant, oreilles épa-
 gneul, répondant au nom de Brac,
 robe marron clair, poil blanc, les
 pattes de devant moitié blanches,
 l'arrière-train marron, pattes blan-
 ches, extrémité de la queue blanche,
 a disparu la semaine dernière de chez
 M. MILON, Nicolas, propriétaire à
 Courchamps.
 Les personnes qui le trouveront
 sont priées de le faire savoir à la
 mairie de leur commune ou au pro-
 priétaire, à Courchamps. (566)

AU GAGNE-PETIT

M. SALMON demande un appren-
 ti ou un jeune homme
 sortant d'apprentissage. (535)

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE

d'une quarantaine d'années.
 Inutile de se présenter sans bons
 renseignements.
 S'adresser au bureau du journal.

HAUTES NOUVEAUTÉS

MAISON BIZERAY
 Rue de la Tonnelles.
 On demande de bonnes
 ouvrières pour la cou-
 ture. (539)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE,
 dressée, âgée de six ans.
 S'adresser au bureau du journal.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION
DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR
 Par J. PICHÉRIE-DUNAN,
 Professeur d'économie domestique et d'agriculture;
 Agriculteur praticien;
 Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils
 généraux des départements de la Bretagne.
 EN VENTE A SAUMUR,
 Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,
 ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Musique ... CHOUDENS ... Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.
SAUMUR
 A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur
 de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs
 ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y
 trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout,
 pour violon, flûte, cor et autres instruments; romances et chansonnettes.
 Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir
 exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.
 Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.
Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.
 N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un
 accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

ETUDES DRUIDIQUES

ET
DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION
 DES RACES HUMAINES,
 Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne,
 et observations sur ce monument,
 Par A. C. G.
Premier Fascicule: 50 centimes.
 (Le second paraîtra prochainement.)
 En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.